



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération A1- N°15-064
5-7 Intercommunalité

AN 2015
15-064

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 30

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

25/09/2015

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA CREATION D'UNE COMMUNAUTE URBAINE AU 1^{ER} JANVIER 2016 PAR FUSION

- de la Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines,
- de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine,
- de la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine,
- de Seine et Vexin Communauté d'agglomération,
- de la Communauté de communes des Coteaux du Vexin
- et de la Communauté de communes Seine-Mauldre

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 11 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_064-DE

Vu le projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France présenté à la Commission régionale de coopération intercommunale le 28 août 2014, transmis aux organes délibérants des communes et établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France n°2015063-0002 du 4 mars 2015 portant adoption du schéma régional de coopération intercommunale d'Ile de France, prévoyant la fusion des Communautés de communes et d'agglomération Coteaux du Vexin, Seine Mauldre, des Deux Rives de Seine, Mantes-en-Yvelines, Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine et Seine et Vexin ;

Vu l'arrêté du Préfet des Yvelines n°2015149-0001 du 29 mai 2015 portant projet de périmètre de fusion de la Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine, de Seine et Vexin Communauté d'agglomération, de la Communauté de communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de communes Seine-Mauldre ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2015/67 de la CCSM se prononçant en faveur de la création d'une Communauté urbaine au 1^{er} janvier 2016 par fusion de la Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine, de Seine et Vexin Communauté d'agglomération, de la Communauté de communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de communes Seine-Mauldre ;

Souhaitant que la constitution de la Métropole du Grand Paris s'accompagne de la création de structures intercommunales capables de peser face à elle, le législateur est venu, avec la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), imposer, dans l'unité urbaine de Paris des départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines, la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 200 000 habitants.

Pour la mise en œuvre de cette nouvelle règle, le législateur a prévu l'élaboration par le Préfet d'Ile-de-France d'un schéma régional de coopération intercommunale (SRCI), afin que la carte intercommunale soit redessinée, et attribué aux Préfets de départements des pouvoirs renforcés pour son application.

C'est dans ce cadre légal que le SRCI, adopté le 4 mars dernier par le Préfet de Région, prévoit notamment la fusion au 1^{er} janvier 2016 des six Communautés de communes et d'agglomération Coteaux du Vexin, Seine Mauldre, des Deux Rives de Seine, Mantes-en-Yvelines, Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine et Seine et Vexin.

L'arrêté du Préfet des Yvelines n°2015149-0001 du 29 mai 2015 portant projet de périmètre de la fusion prévoit lui aussi le regroupement dans le futur EPCI à naître au 1^{er} janvier 2016 de l'ensemble des Communes membres des six Communautés de communes et d'agglomération précitées.

Dans ce contexte et afin d'anticiper les conséquences de la création de la future Communauté, une réflexion a été engagée quant à la catégorie juridique (communauté d'agglomération ou communauté urbaine) de l'EPCI à fiscalité propre qui sera issu de la fusion.

Au regard du bilan fait sur ces deux options, et notamment des simulations qui font état d'un avantage financier, d'autant plus important en cette période de forte contrainte pesant sur les communes comme sur les communautés, à prendre la forme d'une communauté urbaine et alors que la réunion des compétences aujourd'hui détenues par les 6 EPCI appelés à fusionner, qui seront en tout état celles du nouvel EPCI, sont fort proches de celles devant être détenues par une communauté Urbaine, l'adoption de cette dernière forme de catégorie juridique par la future structure est aujourd'hui privilégiée.

Les Communautés se sont également engagées dans cette démarche de travail commune et partagée, en vue de la création d'une Communauté Urbaine au 1er janvier 2016.

Ainsi, par délibération du 22 juin 2015, le Conseil Communautaire de la CCSM s'est prononcé favorablement en faveur de la création d'une Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016 par fusion de la Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine, de Seine et Vexin Communauté d'agglomération, de la Communauté de communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de communes Seine-Mauldre.

Cette création nécessite, après avis des communautés, qu'il en soit décidé par les communes membres des 6 EPCI concernés par la fusion dans les conditions de majorité suivantes : deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, cette majorité devant nécessairement comprendre le Conseil Municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Les Communes disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la création de cette Communauté Urbaine, ce délai commençant à courir, pour chaque commune, à compter de la notification de la délibération de la Communauté de communes Seine Mauldre par son Président au Maire de la Commune. A défaut de délibération dans ce délai de trois mois, leur décision sera réputée favorable.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

- par 30 voix Pour :

Sophie PRIMAS, Dominique BELHOMME, Virginie MEUNIER, Thierry MONTANGERAND, Sylvia PADIOU, Philippe LEYMARIE, Fabienne PAULIN, Armand MACHADO, Claudine ARNOUD, Bernard GRIGY, Denise AMBLARD, Marie-Christine LOZACH, Pascal ANDRE, Armène ISIDORE, Joël DANIEL, Françoise HUENTZ, Edward DANGELOT, Laurence DENAND, Sébastien GUERIN, Nadette PRUVOST, Didier JAHIER, Valérie MASSICOT, Guy ESCRINIER, Isabelle CHALMANDRIER, Frédéric GROSBILLOT, Agnès CHEVALIER, Claude VANNYMEERSCH,

Absents ayant donné procuration :

Gilles LECOLE (procuration à Sylvia PADIOU), André GODINEAU (procuration à Philippe LEYMARIE), Rachida ABDELOUAHED (procuration à Virginie MEUNIER)

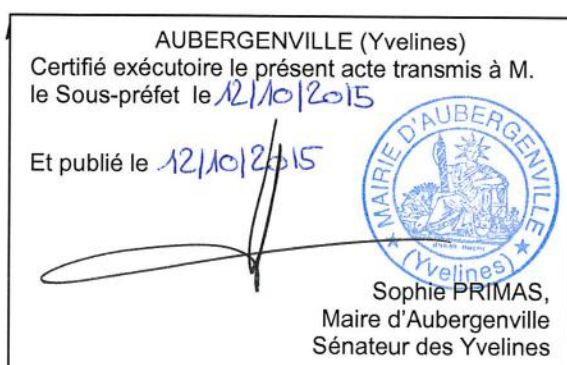
- 1 voix Contre :

Philippe GOMMARD,

- Et 2 Abstentions :

Mohamed ZERKOUN, Marc TAZDAIT

- **Se prononce en faveur de la création d'une Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016 par fusion** de la Communauté d'agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine, de Seine et Vexin Communauté d'agglomération, de la Communauté de communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de communes Seine-Mauldre,
- **Confie à Madame le Maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires** à l'exécution de la présente délibération et en particulier à notifier cette délibération au Président de la Communauté de Communes Seine Mauldre ainsi qu'au Préfet des Yvelines.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-20151012-DEL15_064-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération A2- N°15-065
1-4 Autres types de contrat

**AN 2015
15-065**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
25/09/2015

DATE D'AFFICHAGE :
25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 30
Votants 33

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION
« DISPOSITIF ECO-GARDE »**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention d'objectifs proposé par le Dispositif associatif Eco-Garde dont le siège social est situé 16, avenue Alexandre à Maule (78580),

Considérant que le Dispositif Eco-Garde vise à soutenir l'effort des communes dans leur politique environnementale, à dynamiser les initiatives et à renforcer les actions déjà menées sur les espaces naturels communaux,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_65-DE

Considérant les objectifs affichés du Dispositif Eco-Garde à savoir :

- La surveillance et la protection des espaces naturels propriété de la commune (chemins, forêts...)
- Le soutien au service de secours de la commune lors d'évènements et de catastrophes naturelles
- La mise en place d'aménagements ruraux
- La sensibilisation et l'éducation des usagers de la nature
- La médiation entre les différents acteurs de l'environnement
- L'assistance aux services de la mairie pour l'organisation de journées citoyennes pour l'environnement,

Considérant que son organisation et son fonctionnement reposent sur un groupe d'éco-gardes bénévoles assurant tout au long de l'année, un ensemble de missions en faveur de la protection de l'environnement sur la grande plaine de Versailles,

Considérant que les éco-gardes effectuent à ce titre, sur la base du volontariat, une mission de service public et d'intérêt général pour la collectivité locale,

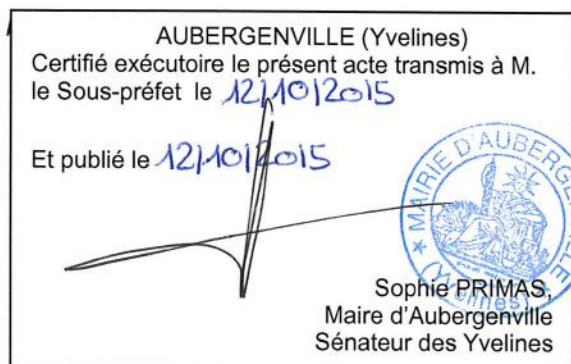
Considérant qu'il est proposé, pour soutenir financièrement l'objectif général de l'association, le versement d'une subvention annuelle de 2 650 €,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Culture – Environnement le 25 septembre 2015,



Après avoir entendu l'exposé de Mme Fabienne PAULIN, Adjointe au Maire déléguée à la Culture et à l'Environnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix Pour, 2 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT),

- **Décide d'adhérer** au Dispositif Eco-Garde, association dont le siège social est situé à Maule, au 16 avenue Alexandre,
- **Autorise Madame le Maire à signer** la convention d'objectifs afférente qui prendra effet au 1^{er} janvier 2016,
- **Vote l'attribution d'une subvention annuelle** d'un montant de 2 650 €,
- **Confirme** que la dépense sera inscrite au budget 2016 de la Commune.



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération B1- N°15-066
1-4 Autres types de contrat

AN 2015
15-066

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBAILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
25/09/2015

DATE D'AFFICHAGE :
25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 30
Votants 33

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAFY POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT – AIDE SPECIFIQUE RYTHMES EDUCATIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget communal,

Vu les délibérations n°08-067 et n°11-032 du Conseil Municipal respectivement du 11 avril 2008 et du 30 mars 2011,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-20151012-DEL15_066-DE

Vu la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement » intervenue entre la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et la Commune d'Aubergenville,

Vu le projet de renouvellement proposé par la CAFY,

Considérant que la convention précitée est arrivée à échéance,

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de ladite convention en faveur des structures de loisirs municipales « La Capsule » (6 à 11 ans) et « L'Espace Jeunes » (11 à 17 ans), sur ses deux sites d'animation au Parc d'Acosta Aubergenville et dans le quartier Elisabethville,

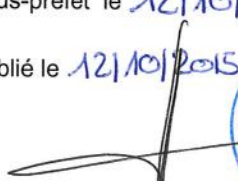
Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Jeunesse et Sports du 16 septembre 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Thierry MONTAGERAND, Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse et à la Politique et Action sociales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **Décide de renouveler** la convention d'objectifs et de financement pour la prestation de service « Accueil de loisirs sans hébergement – Aide spécifiques rythmes éducatifs » avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, pour trois ans à compter du 01/01/2015,
- **Autorise Madame le Maire à signer** la convention précitée.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 12/10/2015
Et publié le 12/10/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération B2- N°15-067
1-4 Autres types de contrat

AN 2015
15-067

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
25/09/2015

DATE D'AFFICHAGE :
25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 30
Votants 33

OBJET : « VILLE, AMIE DES ENFANTS » - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'UNICEF FRANCE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la charte « Ville Amie des Enfants » signée le 20 juin 2006 avec l'UNICEF,

Vu le projet de convention d'objectifs proposé par l'UNICEF France pour la période 2014-2020,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-20151012-DEL15_067-DE

Considérant l'opération "Ville Amie des Enfants" lancée en 2002 par UNICEF France et l'Association des Maires de France qui consacre et soutient l'implication des communes au service des enfants et des jeunes, et de l'éducation à la citoyenneté,

Considérant que la Commune a signé en 2006 une charte pour s'associer à cette initiative s'inscrivant dans la politique éducative territoriale pour le renforcement de l'égalité des chances des enfants et des jeunes ; et qu'elle a conduit un certain nombre d'actions dans ce cadre de cette opération,

Considérant que la Commune souhaite aujourd'hui réaffirmer ses engagements pour continuer à détenir le label « Ville Amie des Enfants » pour la période 2014-2020,

Considérant qu'un dossier de candidature a été déposé le 15 juin 2015, auprès de l'UNICEF France et que la qualité des actions proposées en direction des enfants et des jeunes, a été saluée par le jury de la Commission d'attribution le 9 juillet 2015,

Considérant que la convention proposée par l'UNICEF France définit les modalités de partenariat avec la Ville d'Aubergenville afin de s'inscrire durablement et de développer la démarche « Ville, amie des enfants » dans le temps et dans le territoire,

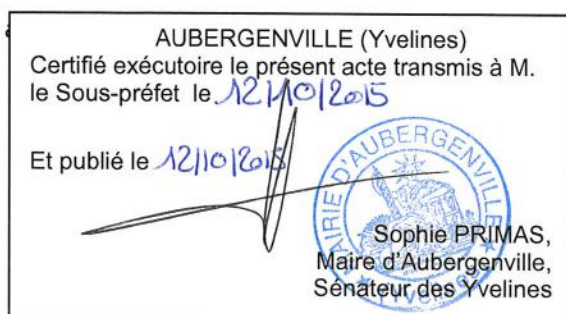
Considérant que la Collectivité doit s'engager à adhérer à l'UNICEF France en tant que personne morale dont le montant de cotisation annuelle s'élève à 200 € jusqu'en 2020,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Politique et Action sociales du 16 septembre 2015,


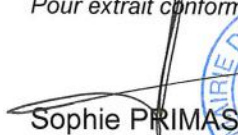
Après avoir entendu l'exposé de Denise AMBLARD, Conseillère Municipale déléguée au Conseil Municipal d'Enfants, à la Maison de Tous et à l'Animation du commerce local,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **Approuve la convention d'objectifs** avec l'UNICEF France par laquelle la Ville d'Aubergenville s'engage jusqu'en mars 2020 en contrepartie de ce partenariat :
 - **à mettre en œuvre un ensemble de bonnes pratiques** pour le respect des droits de l'enfant selon les thématiques présentées dans notre dossier de candidature, à savoir :
 - la non-discrimination, l'égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté
 - l'éducation
 - le jeu, le sport, la culture et les loisirs,
 - **d'organiser** chaque année une manifestation le 20 novembre pour la Journée Internationale des Droits de l'Enfant et de participer aux projets envisagés,
 - **d'adhérer** à l'UNICEF France, en versant une cotisation annuelle de 200 € jusqu'en 2020.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_067-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération C1- N°15-068
4-4 Autres catégories de personnels

**AN 2015
15-068**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 30

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

25/09/2015

**OBJET : FIXATION DU TAUX HORAIRE DES INTERVENANTS DE L'ECOLE
MUNICIPALE DES SPORTS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_068-DE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

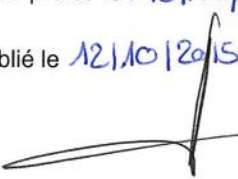

Considérant qu'il est proposé, afin d'harmoniser les taux horaires des différents intervenants de la Commune, de porter le taux horaire brut des intervenants de l'Ecole Municipale des Sports (EMS) de 11.05 € à 12 € et de l'indexer sur l'évolution du SMIC,

Considérant que ces intervenants doivent être titulaires d'un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ou d'un brevet d'Etat d'éducateur sportif,

Après avoir entendu l'exposé de M. Bernard GRIGY, Conseiller Municipal délégué aux Associations sportives et à la Maison de Voisinage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **décide** de fixer à 12 € le taux horaire des intervenants de l'Ecole Municipale des Sports,
- **dit** que ce taux sera indexé sur l'évolution du SMIC

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 12/10/2015
Et publié le 12/10/2015


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération C1- N°15-068
4-4 Autres catégories de personnels

**AN 2015
15-068**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 30

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

25/09/2015

**OBJET : FIXATION DU TAUX HORAIRE DES INTERVENANTS DE L'ECOLE
MUNICIPALE DES SPORTS**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_068-DE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'il est proposé, afin d'harmoniser les taux horaires des différents intervenants de la Commune, de porter le taux horaire brut des intervenants de l'Ecole Municipale des Sports (EMS) de 11.05 € à 12 € et de l'indexer sur l'évolution du SMIC,


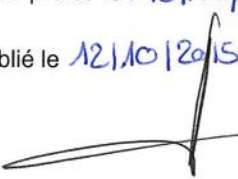
Considérant que ces intervenants doivent être titulaires d'un Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ou d'un brevet d'Etat d'éducateur sportif,

Après avoir entendu l'exposé de M. Bernard GRIGY, Conseiller Municipal délégué aux Associations sportives et à la Maison de Voisinage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **décide** de fixer à 12 € le taux horaire des intervenants de l'Ecole Municipale des Sports,
- **dit** que ce taux sera indexé sur l'évolution du SMIC

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 12/10/2015
Et publié le 12/10/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération C2b- N°15-070
4-1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

**AN 2015
15-070**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	30
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

25/09/2015

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION DE DEUX POSTES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_070-DE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique réuni les 23 avril et 16 juillet 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **Décide la suppression** des postes suivants :

- Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25/35 : 1
- Référent administratif à la Maison de Tous (Assistant socio-éducatif principal de 2ème classe) : 1



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération D1- N°15-071
1-4 Autres types de contrats

AN 2015
15-071

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 30
Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :
25/09/2015

**OBJET : CONVENTION FINANCIERE AVEC LA CCSM CONSECUTIVE A
L'APPLICATION DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES DANS LA
COMMUNE D'AUBERGENVILLE**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16-1,

Vu la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu le décret n°2014-1205 du 20 octobre 2014 modifiant le décret n°2013-705 du 2 août 2013 portant application de la loi précitée,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_071-DE

Vu l'arrêté du 20 octobre 2014 modifiant l'arrêté du 2 août 2013 fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré,

Vu le projet de convention proposé entre la Communauté de communes Seine Mauldre (CCSM) et la Ville d'Aubergenville pour fixer les modalités de prestations de services et de mise à disposition de services et notamment les conditions financières d'exécution pour l'année scolaire 2015-2016,

Considérant que l'organisation du temps scolaire est concertée au niveau des territoires afin de prendre en compte les atouts et les contraintes de chacun d'entre eux et de leur permettre de mener à bien leurs projets éducatifs,

Considérant que dans le cadre de sa compétence en matière d'accueil périscolaire, la Communauté de communes Seine Mauldre (CCSM) est amenée à mettre en place et à organiser la réforme des rythmes scolaires dans ses Communes membres dont Aubergenville,

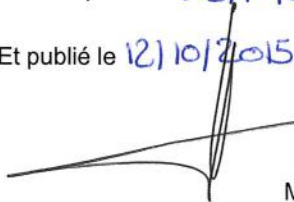

Considérant que les Communes sont seules habilitées à présenter un dossier de demande de fonds d'amorçage

Considérant que la CCSM a souhaité, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, confier à la Commune l'élaboration du dossier et la perception du fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2015-2016,

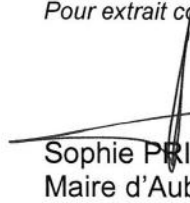

Après avoir entendu l'exposé de Madame Claudine ARNOUD, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),

- **Autorise Madame le Maire à signer** la convention financière consécutive à l'application de la réforme des rythmes scolaires dans la commune d'Aubergenville, avec la Communauté de communes Seine Mauldre,
- **Confirme** que la Commune se chargera de monter le dossier de demande de fonds d'amorçage pour l'année scolaire 2015-2016 et que la dotation perçue par la Commune sera intégralement reversée à la CCSM.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 12/10/2015
Et publié le 12/10/2015


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération E1 - N°15-072
8-7 Transports

**AN 2015
15-072**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	30
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

25/09/2015

**OBJET : TRANSPORTS URBAINS LIGNE 40 – NON CUMUL DE LA CARTES DE BUS
SCOLAIRE OPTILE ET DU PASS LOCAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°03-41 du 19 mai 2003 décidant de la gratuité pour les familles, de la carte scolaire bus OPTILE, pour les enfants de la Commune scolarisés de la 6^{ème} à la Terminale à Aubergenville,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°11-088 du 9 novembre 2011 portant mise en place d'un Pass Local au bénéfice des Aubergenvillois scolarisés de la maternelle au lycée au 1^{er} janvier 2012,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_072-DE

Considérant que la carte OPTILE, délivrée par le STIF, permet d'effectuer un trajet aller-retour par jour sur la ligne 40 pendant les périodes scolaires,

Considérant que le Pass Local permet d'emprunter la ligne 40 tous les jours de la semaine sans limitation du nombre de voyages,

Considérant que les familles peuvent actuellement cumuler les deux titres de transport,

Considérant que ce cumul génère des frais supplémentaires pour la Ville, celle-ci participant pour la totalité ou pour partie, au coût de chacun des titres de transport précités,

Considérant qu'il est proposé de réduire les frais communaux liés au transport, en imposant aux parents de choisir la carte la plus appropriée aux besoins de leurs enfants,

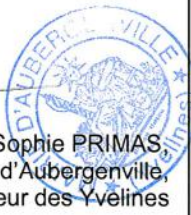
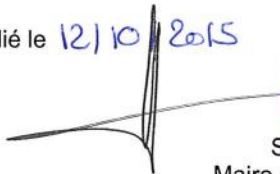
Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvia PADIOU, Adjointe au Maire déléguée aux Transports, aux Affaires générales et à la Qualité des services publics,

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission Affaires Générales - Transports le 17 septembre 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix pour),

- **Décide** de ne plus autoriser le cumul, par les familles, du bénéfice de la carte scolaire bus OPTILE et du Pass Local.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 12/10/2015
Et publié le 12/10/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération F1 - N°15-073
7-5 Subventions

AN 2015
15-073

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
25/09/2015

DATE D'AFFICHAGE :
25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	30
Votants	33

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL
POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2015 (FIPD)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, notamment son article 5,

Considérant l'avis favorable du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, lors de son assemblée plénière du 12 mars 2015, de poursuivre ses actions préventives sur le décrochage scolaire, la violence routière et les stupéfiants, alcools et dangers d'Internet, et la citoyenneté,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_073-DE

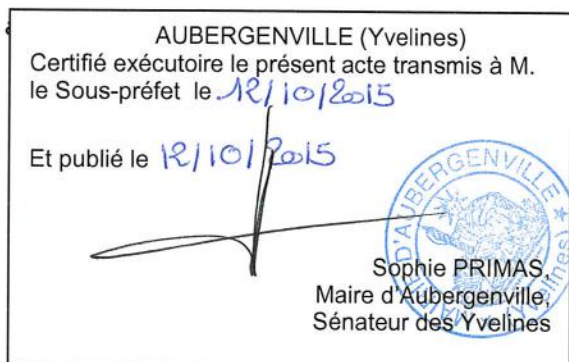
Considérant l'intérêt de la commune d'Aubergenville de poursuivre ses actions de prévention en conformité avec le plan départemental,

Considérant que le projet communal intitulé « Civisme et citoyenneté » en direction des jeunes, peut être subventionné par l'Etat au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance 2015,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Frédéric GROSBOILLOT, Conseiller Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour)

- **Sollicite** de l'Etat, l'obtention d'une subvention d'un montant de 5 000 € au titre du FIPD 2015 pour l'action « Civisme et citoyenneté ».



*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération G1 - N°15-074
5-7 Intercommunalité

**AN 2015
15-074**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 33
Présents 30
Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :
25/09/2015

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2014 DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DES VALLEES DE LA VAUCOULEURS,
DE LA MAULDRE ET DE LA SEINE AVAL (SIVAMASA)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-39,

Vu le rapport d'activité 2014 du SIVAMASA,

Considérant que le Président du SIVAMASA a adressé, comme chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune adhérente, un rapport retraçant l'activité 2014 de l'établissement public et l'utilisation des crédits engagés dans chaque commune, accompagné du compte administratif,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_074-DE

Considérant que ce rapport d'activité doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvia PADIOU, Adjointe au Maire, déléguée titulaire représentant le Conseil Municipal au SIVAMASA,

Après en avoir débattu,

- **Prend acte** du rapport d'activité 2014 du Syndicat intercommunal d'électricité des Vallées de la Vaucouleurs, de la Mauldre et de la Seine Aval (SIVAMASA) dont une synthèse est jointe à la présente délibération.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 12/10/2015
Et publié le 12/10/2015


Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

Fait et délibéré en séance,
Le jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



Annexe à la délibération n°15-074 du Conseil Municipal 7/10/2015

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2014 DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DES VALLEES DE LA VAUCOULEURS,
DE LA MAULDRE ET DE LA SEINE AVAL**

Créé en 1994, le SIVAMASA compte 85 communes au 31 décembre 2014, représentant 229 150 habitants (population totale). Les communes adhérentes lui ont confié leur pouvoir concédant en matière d'électricité.

Afin d'améliorer le contrôle de l'application du cahier des charges de concession et d'accroître le pouvoir de négociation des collectivités concernées, ainsi que le montant des redevances versées par le concessionnaire, le SIVAMASA a constitué début 2000, avec le SIDEYNE (syndicat intercommunal de distribution de l'énergie des Yvelines Nord-Est), le SEY (syndicat d'électricité des Yvelines) auquel il a délégué son pouvoir concédant.

Un cahier des charges de concession a été signé le 18 décembre 2000 entre EDF et le SEY, se substituant au cahier des charges du SIVAMASA. Le SEY est devenu le Syndicat d'Energie des Yvelines en 2007.

En 2014, le reversement par le SEY de la part de R1 de l'année 2012 (deux ans de décalage) s'est élevé à 4 500 €. Ce reversement correspond à l'indemnisation des tâches administratives accomplies par le SIVAMASA dans le cadre des missions de contrôle déléguées.

Le 5 février 2014, le taux de reversement de la R2 de l'année 2014 a été maintenu au taux unique de 30.46 % pour les travaux sur le réseau électrique et de 12.35 % pour les travaux sur le réseau éclairage public.

Il convient de rappeler que la redevance pour les travaux facturés l'année N, est versée par ERDF au SEY fin juillet de l'année N+2 et reversée ensuite aux communes du SIVAMASA.

Le compte administratif 2014 laisse apparaître un excédent global de 30 074.21 €

- *en section d'investissement :*
 - *Aucune dépense*
 - *Aucune recette* au titre de l'exercice, compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 13 338.17 €, le total des recettes est de 13 338.17€

- *en section de fonctionnement :*
 - *Une réalisation de dépenses de 8 783.49 €*
 - *Une réalisation de recettes de 4 500 € au titre de l'exercice ; compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 21 019.53 €, le total des recettes est de 25 519.53 €.*

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_074-DE



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération G2 - N°15-075
5-7 Intercommunalité

**AN 2015
15-075**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSBILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

25/09/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 30

Votants 33

DATE D'AFFICHAGE :

25/09/2015

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2014 DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION
(SIDECOM)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-39,

Vu le rapport d'activité 2014 du SIDECOM,

Considérant que le Président du SIDECOM a adressé, comme chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune adhérente, un rapport retraçant l'activité 2014 de l'établissement public et l'utilisation des crédits engagés dans chaque commune, accompagné du compte administratif,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

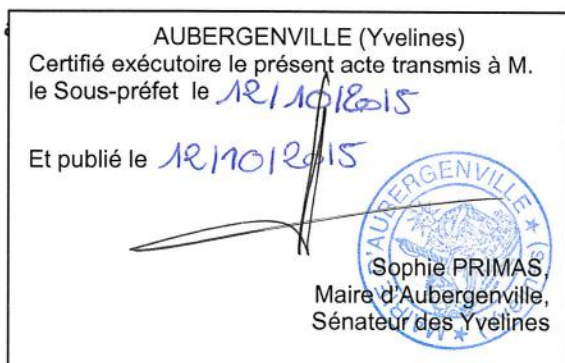
078-217800291-20151012-DEL15_075-DE

Considérant que ce rapport d'activité doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Virginie MEUNIER, Adjointe au Maire, déléguée titulaire représentant le Conseil Municipal au SIDECOM,

Après en avoir débattu,

- **Prend acte** du rapport d'activité 2014 du Syndicat intercommunal pour le développement de la Communication (SIDECOM) dont une synthèse est jointe à la présente délibération.



Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.



Annexe à la délibération n°15-075 du Conseil Municipal 7/10/2015

**OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2014 DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION
(SIDECOM)**

Créé en 1984 sous la forme d'un syndicat d'études, le SIDECOM a été chargé depuis 1986 de la réalisation d'un réseau câblé de télédistribution sur le territoire des Communes membres. D'une durée illimitée, il regroupe actuellement 34 communes dont 28 câblées et 6 non câblées.

Les cotisations des Communes membres sont de 2 types :

- la cotisation 2014 correspondant aux frais généraux soit :
 - 0,15 € par habitant pour les communes câblées (en 2013 : 0,15 €)
 - 0.045 € par habitant pour les communes non câblées (en 2013 : 0.048 €)

- la cotisation relative à la participation des communes au programme local soit :
 - 1.268 € par habitant pour les communes câblées (en 2013 : 1.285 €)
 - 0.285 € par habitant pour les villes non câblées (en 2013 : 0.297 €)

Il est à noter qu'en 2009, il a été décidé d'aligner la cotisation des communes sur le nombre d'habitants et non plus sur le nombre de prises raccordables compte tenu des différents canaux de diffusion. Cette transition s'est effectuée à raison d'un tiers chaque année pour obtenir une cotisation entièrement par habitant en 2011. La cotisation des villes non câblées est alignée sur la cotisation des villes câblées à raison d'un quart environ de son montant.

En 2014, la ville d'Aubergenville a réglé 16 956.53 €.

Le Compte Administratif 2014 fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

- *en section d'investissement :*
 - *Aucune dépense*
 - *Une réalisation de recettes de 3 923,02 €*
 - *La section d'Investissement présente un excédent de 3 923,02 €*

- *en section d'exploitation :*
 - *Une réalisation de dépenses de 496 542.98 €*
 - *Une réalisation de recettes de 496 542.98 € au titre de l'exercice ; compte tenu de l'excédent antérieur reporté de 85 654.45 €, le total des recettes est de 582 197.43 €.*



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2015/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 07/10/2015 – Délibération G3 - N°15-076
5-7 Intercommunalité

**AN 2015
15-076**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille QUINZE, le 7 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.

Présents :

Mme Sophie PRIMAS, M. Dominique BELHOMME, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Pascal ANDRE, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. Edward DANGELOT, M. Sébastien GUERIN, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, Mme Valérie MASSICOT, M. Didier JAHIER, M. Guy ESCRINIER, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Isabelle CHALMANDRIER, M. Frédéric GROSOILLOT, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

Absents ayant donné procuration :

M. Gilles LECOLE, procuration à Mme Sylvia PADIOU,
M. André GODINEAU, procuration à M. Philippe LEYMARIE,
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à Mme Virginie MEUNIER

Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
25/09/2015

DATE D'AFFICHAGE :
25/09/2015

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS :</u>	
En exercice	33
Présents	30
Votants	33

**OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2014 DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE MAULDRE (CCSM)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-39,

Vu la délibération n°2015-66 du Conseil Communautaire de la CCSM du 22 juin 2015 portant approbation du rapport d'activité 2014 de la Communauté,

Vu le rapport d'activité 2014 de la CCSM,

REÇU EN PREFECTURE

le 12/10/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20151012-DEL15_076-DE

Considérant que le Président de la CCSM a adressé, comme chaque année avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune adhérente, un rapport retraçant l'activité 2014 de l'établissement public et l'utilisation des crédits engagés dans chaque commune, accompagné du compte administratif,

Considérant que ce rapport d'activité doit être porté à la connaissance du Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dominique BELHOMME, Adjoint au Maire,

Après en avoir débattu,



- **Prend acte** du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes Seine Mauldre (CCSM) dont une synthèse est jointe à la présente délibération.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.
le Sous-préfet le 12/10/2015
Et publié le 12/10/2015



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,
Maire d'Aubergenville,
Sénateur des Yvelines.

Synthèse

Chaque année, la Communauté de Communes Seine Mauldre rend compte de son activité, aux Conseils Municipaux des communes membres, en soumettant à leur examen un rapport qui retrace l'organisation administrative attachée aux domaines d'intervention de notre intercommunalité, ainsi que les conditions techniques et financières d'exécution des services rendus à la population. Le rapport annuel 2014 s'attache à présenter l'établissement public et ses réalisations majeures au cours de l'année écoulée. Pour mener à bien son action, notre Communauté de Communes a mobilisé, au 31 décembre 2014, 192 agents intercommunaux (dont 14 agents de police municipale intercommunale) et 69 agents communaux exerçant leurs missions dans le cadre des services partagés.

L'actualité de la coopération intercommunale est marquée par la mise en œuvre de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 qui prévoit que les intercommunalités à fiscalité propre de grande couronne et dont le siège se situe dans l'Unité urbaine de Paris (départements de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, et du Val d'Oise) forment un ensemble d'un seul tenant et sans enclave d'au moins 200 000 habitants au 1^{er} janvier 2016. A cette fin, le 28 août 2014, le Préfet de la région Ile de France a présenté son projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI) à la Commission Régional de Coopération Intercommunale (CRCI).

Sur notre territoire, le schéma régional propose une seule intercommunalité composée des six EPCI suivants, qui comptera 73 communes et 405 000 habitants :

- La Communauté d'agglomération de Mantes-en-Yvelines (CAMY)
- La Communauté de communes des Coteaux du Vexin (CCCV)
- La Communauté de communes Seine Mauldre (CCSM)
- La Communauté d'agglomération Seine & Vexin (CASV)
- La Communauté d'agglomération des Deux Rives de Seine (CA2RS)
- La Communauté de communes Poissy-Achères-Conflans-Saint-Honorine (CAPAC)

Afin de renforcer leur coopération, les six EPCI ont décidé, d'une volonté unanime, de travailler à leur prochaine organisation en se rassemblant dans un syndicat dénommé Pôle Métropolitain Grand Paris Seine Aval. Ce syndicat est chargé de la mise en œuvre d'actions d'intérêt métropolitain afin d'une part, de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale et d'autre part, d'améliorer l'attractivité du territoire de Seine Aval à l'échelle régionale et nationale.

Par délibération du 8 septembre 2014, le conseil communautaire a approuvé la création d'un pôle métropolitain "Grand Paris Seine Aval", et a décidé d'y adhérer.

Les temps forts de l'année 2014 ont été les suivants :

▪ **En matière de développement économique :**

La commercialisation de la ZAC des Chevries avec l'arrivée de 3 nouvelles entreprises, dont GED ADREM avec 60 emplois.

Aménagement de la zone des Hauts de mon repas.

Mise à jour de la signalétique sur les zones d'activités.

Démarche partenariale de premières actions avec l'association d'entreprises, dont la sécurité et l'emploi.

▪ **En matière de voirie :**

Création de l'impasse des Mon Repas.

Fin de l'opération de requalification du Boulevard Lefauchaux.

▪ **En matière sportive :**

Travaux d'entretien et de mise aux normes sur les deux complexes sportifs : barres de but de hand ball, traçages des lignes de basket et de tennis, traçage de 7 terrains de badminton au complexe Giot, travaux de peinture,

▪ **En matière culturelle :**

Projet de construction d'un conservatoire à rayonnement intercommunal sur la ZAC du Trait d'Union.

▪ **En matière des modes de garde de l'enfance et de la petite enfance :**

Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires avec modification des règlements.

▪ **En matière de maintien à domicile des personnes âgées :**

Les difficultés rencontrées tout au long de l'année pour le portage de repas a nécessité beaucoup d'investissement avec un suivi régulier et permanent qui a amené à envisager un changement de prestataire.

▪ **En matière de police intercommunale :**

Diminution des effectifs de 26%, passant de 23 à 17 agents, ce qui a conduit à supprimer les permanences du dimanche.

▪ **En matière d'accueil des gens du voyage :**

La gestion de l'équipement par la société Hacienda suit son cours conformément au contrat d'affermage.

▪ **La situation financière**

Une situation financière modifiée par le retrait des communes de Flins-sur-Seine et de Bouafle :

- Les recettes totales mobilisées en 2014 s'élèvent à **19 094 K€**
- Les dépenses totales engagées en 2014 s'établissent à **19 087 K€**
- La différence entre les recettes et les dépenses de l'exercice font apparaître une variation du fonds de roulement positive de 7 K€ au 31 Décembre 2014.

Cette variation du fonds de roulement est complétée par les reports de ressources de l'exercice précédent se décomposant comme suit :

- Excédent de fonctionnement affecté au financement de l'investissement 1 021 K€
- Résultats antérieurs reportés négatifs de 427 K€

Le résultat global de clôture au 31/12/2014 s'élève à 600 K€

En 2014 la CCSM a eu recours à l'emprunt à hauteur de 2 M€ pour financer ses investissements.

Les principales ressources

Les principales ressources fiscales de la CCSM passent de 14.1 M€ en 2013 à 9.4 M€ en 2014.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Des évolutions tributaires de la hausse des coûts du traitement des déchets :

	Taux 2013	Taux 2014
Aubergenville	7,67 %	7.67%
Aulnay-sur-Mauldre	9,77%	9.95%
Bouafle	10,45%	/
Flins-sur-Seine	5,23%	/
Nézel	10,93%	10.70%

Les attributions de compensation versées en 2014 aux trois communes membres de la CCSM sont inchangées par rapport à 2013.